

**PORTANT REGLEMENTATION D'HORAIRE D'EXPLOITATION DU CLUB
DE BALL-TRAP « LES GARDES CELTIQUES » DE GUER**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUER,

- Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Morbihan ;
 - Vu la demande du Ball-Trap Club « Les Gardes Celtiques » de Guer, en date du 5 avril 2022 pour l'organisation du **Championnat de Bretagne pour l'Association sportive de la Police Française « Grand Ouest »**, des **championnats départementaux** de parcours, de la **Ligue de Bretagne / Compak et Parcours**, le **Prix de la Ville de Guer / Trophée Marboeuf** ainsi que la **journée Téléthon** ;
 - Considérant qu'en raison du déroulement de compétitions sportives organisées par le club de ball-trap des « Gardes Celtiques », et dans le cadre de l'utilisation habituelle du ball-trap, il importe de réglementer les horaires durant lesquels les tirs peuvent être effectués ;
 - En dérogation à l'arrêté municipal n° 08.063 relatif aux horaires de tir ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'ouverture à ses licenciés, ainsi que le déroulement des compétitions organisées par le club de Ball-trap « Les Gardes Celtiques » de Guer doivent respecter les horaires suivants:

**Le samedi : 10H00 à 12H00, 14H00 à 19H00 (pas de tir le midi),
Le dimanche : 10H00 à 12H00, 14H00 à 18H30 (pas de tir le midi).**

ARTICLE 2 : Dans le cadre de ces organisations prévues le jeudi 5 mai 2022 et, les dimanches 24 avril, 5 juin, 26 juin, 28 août et 4 décembre 2022, les horaires sont modifiés comme suit :

Le matin : de 08h45 à 12h15

L'après- midi : de 14h à 18h30

ARTICLE 3 : Le club de Ball-trap devra communiquer ces dérogations aux riverains à proximité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux, notifié à l'association organisatrice par courrier recommandé et publié aux lieux habituels.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département du Morbihan
- Ball-Trapp Club « les gardes Celtiques »
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GUER
- Monsieur le Gardien de Police Municipale.

Fait à Guer le 6 avril 2022

Le Maire,
Jean-Luc BLÉHER.



Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :